

**Première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2015
(Vienne 30 avril-11 mai 2012)**

Intervention du chef de la délégation française

« chapitre 1 »

Monsieur le Président,

La France tient à s'associer à la déclaration de l'Union européenne sur cette thématique.

Je tiens à évoquer à titre national certains éléments relatifs au premier thème de ce comité préparatoire.

Monsieur le Président, nous partageons tous un même objectif : progresser durablement et concrètement vers un monde plus sûr pour tous conformément à la résolution 1887 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. A cette fin, et comme je l'avais indiqué lors du débat général, je voudrais souligner combien le plan d'action que nous avons adopté lors de la Conférence d'examen de 2010, y compris sur les aspects de désarmement, est une œuvre collective sur laquelle nous avons des responsabilités communes. La mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le commencement immédiat de la négociation d'un Traité d'interdiction de la production des matières fissiles pour les armes nucléaires constituent à ce titre deux priorités sur lesquelles je reviendrai.

Si nous insistons sur l'aspect collectif des responsabilités, ceci ne signifie pas que nous souhaitons éluder les nôtres. Les Etats dotés de l'arme nucléaire ont une responsabilité particulière et la France assume pleinement la sienne :

- En premier lieu, la France a achevé l'an dernier la réduction d'un tiers de la composante aérienne de sa dissuasion, c'est-à-dire du nombre de têtes nucléaires et de missiles qui forment cette composante. Nous avons ainsi atteint l'objectif annoncé en 2008 d'un nombre total de têtes nucléaires inférieur à 300.
- En second lieu, la France a organisé à Paris, les 30 juin et 1^{er} juillet, la première conférence P5 de suivi de la Conférence d'examen. Cette rencontre a notamment permis de renforcer la concertation et la confiance entre Etats dotés et de réaffirmer notre détermination à poursuivre la mise en œuvre d'actions concrètes destinées à assurer le plein respect de leurs engagements à l'égard du TNP. Les Etats du P5 ont poursuivi leurs discussions sur les questions de transparence et de confiance mutuelle, essentielles aux efforts ultérieurs de désarmement, y compris sur la doctrine et les capacités nucléaires respectives. Nous avons également examiné les mesures concrètes et volontaires qui pourraient être prises pour renforcer cette transparence. Il nous a paru nécessaire, au cours de ces échanges, de poursuivre nos travaux en vue d'élaborer un glossaire comprenant des définitions communes de termes clés dans le domaine nucléaire. Un groupe spécialisé sur la terminologie et les définitions a été créé à cet effet. L'accord unanime des cinq Etats dotés pour se retrouver dans un format identique à Washington en juin démontre, une

nouvelle fois, notre volonté commune de remplir nos engagements et de renforcer le TNP. La France, pour sa part, sera prête à rendre compte dès 2014 des résultats de ses actions et des progrès accomplis dans le cadre de ses engagements, notamment ceux liés aux actions 5 et 21 du Plan.

- Troisièmement, nous avons considérablement avancé, avec les pays de l'ASEAN, vers la finalisation d'un protocole au traité de Bangkok sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-est. Cette négociation était bloquée depuis plus d'une dizaine d'années.

Je rappellerai plus généralement que près de cent Etats bénéficient aujourd'hui de la part de mon pays de garanties négatives de sécurité au titre de la mise en œuvre des zones exemptes d'armes nucléaires. La France est ainsi partie aux protocoles pertinents des traités de Tlatelolco, de Rarotonga et de Pelindaba. La signature prochaine, je l'espère, d'un protocole au traité de Bangkok permettrait de compléter ce dispositif. Nous y travaillons activement.

Monsieur le Président,

La France n'entend pas participer à une quelconque course aux armements. Elle applique le principe de *stricte suffisance*, c'est-à-dire qu'elle maintient son arsenal au niveau le plus bas possible, compatible avec le contexte stratégique. Visant exclusivement des circonstances extrêmes de légitime défense, la dissuasion française n'est en rien contraire au droit international, comme l'a rappelé l'avis consultatif de la Cour internationale de justice du 8 juillet 1996.

Il me paraît utile de rappeler à cet égard les mesures prises par mon pays depuis une quinzaine d'années, car la France n'a pas attendu la Conférence d'examen de 2010 pour s'engager et, dans certains domaines, montrer la voie :

- Nous avons déjà démantelé la composante sol-sol de notre dissuasion nucléaire, puis réduit d'un tiers la composante sous-marine. Avec la réduction d'un tiers de la composante aérienne de notre dissuasion, nous avons divisé le nombre de têtes nucléaires par deux en 15 ans et nous avons été les premiers à communiquer sur le nombre total de têtes nucléaires en notre possession, aujourd'hui effectivement inférieur à 300 ;
- Nous avons été le premier Etat doté à ratifier, avec le Royaume-Uni, le traité d'interdiction complète des essais nucléaires, il y a quatorze ans déjà, et à démanteler tous nos sites d'essais nucléaires ;
- Nous avons cessé la production, pour les armes nucléaires, de plutonium en 1992 et d'uranium en 1996 et démantelé les installations correspondantes, ce qui représente un effort financier de 6 milliards d'Euros. Certains d'entre vous ont visité les sites de Pierrelatte et Marcoule, et ils ont pu constater le caractère irréversible des opérations de démantèlement réalisées. Nous appelons tous les pays concernés, dans l'attente de la conclusion d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, à respecter, comme la France le fait déjà, un moratoire immédiat.

Ce ne sont pas là des mots ou des déclarations, mais des mesures concrètes, conformes à nos engagements dans le cadre de l'article VI du TNP.

Monsieur le Président,

Il est bon de rappeler que l'article VI du TNP inscrit le désarmement nucléaire dans le cadre du désarmement général et complet, ce qui implique qu'il ne doit pas conduire à une course aux armements dans d'autres domaines. Il doit contribuer au renforcement de la stabilité internationale et non se traduire par une diminution de la sécurité collective. Sur les armes biologiques, je me réjouis du succès de la conférence d'examen de la Convention d'interdiction des armes biologiques, qui nous a donné une feuille de route pour les cinq prochaines années. Quant aux armes conventionnelles, mon pays a pris une part importante dans le succès du processus d'Oslo visant à interdire les armes à sous-munitions, eu égard à leurs conséquences sur le plan humanitaire.

Comme je l'ai indiqué, la mise en œuvre du plan d'action doit être l'affaire de tous les Etats parties au TNP.

Je me réjouis à cet égard de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par l'Indonésie. Après l'adoption du TICE qui pose une limite *qualitative* au développement des armes nucléaires et dont l'entrée en vigueur est plus urgente que jamais, il est prioritaire de travailler à l'imposition d'une limite *quantitative* en négociant à la Conférence du Désarmement un traité interdisant la production des matières fissiles pour les armes nucléaires. Il s'agit là d'une étape incontournable.

Monsieur le Président,

L'impasse dans laquelle se trouve cette conférence est un motif de profonde inquiétude. Cette préoccupation est partagée par le P5, qui se concertent régulièrement sur les moyens de relancer cette négociation sur la base du programme de travail CD/1864, qui demeure à ce jour le seul programme adopté par la conférence depuis 15 ans.

Le lancement de cette négociation est une nécessité urgente rappelée par l'action 15 du Document final de la Conférence d'examen et demandée par la résolution 1887 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, ainsi que la résolution afférente de l'Assemblée générale.

Monsieur le Président,

Le désarmement dépend avant toute chose de la confiance mutuelle entre Etats et de la perception générale de sécurité. Il ne peut pas être décidé en faisant abstraction du contexte stratégique dans lequel nous vivons. Or, les crises de prolifération actuelles ont bien entendu un impact très négatif sur le contexte général de sécurité et c'est la raison pour laquelle il est indispensable d'y répondre avec une grande détermination.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Traduction de courtoisie. La version française fait foi.

Courtesy translation. Only the French version is official.

**First Session of the Preparatory Committee
for the 2015 NPT Review Conference
(Vienna, 30 April-11 May 2012)**

Statement by the Head of the French Delegation

“Chapter 1”

Mr Chairman,

France associates itself with the statement made by the European Union on this subject.

On behalf of France, I should like to address certain elements with respect to the first cluster of this Preparatory Committee.

Mr Chairman, we all share the same goal: to tangibly and sustainably progress toward a safer world for all, in conformity with UNSCR resolution 1887. To this end, and as I mentioned at the general debate, I would like to stress just how much of a collective task the Action Plan we adopted at the 2010 Review Conference is, including in its disarmament aspects, for which we have shared responsibilities. The implementation of the Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty and the immediate commencement of the negotiation of a fissile material cut-off treaty are two priorities in this regard and I will come back to them later.

If we insist on the collective aspect of these responsibilities, this does not mean that we are seeking to shun ours. My country knows full well just how much of a particular responsibility the nuclear-weapon States bear and France fully assumes them.

- Firstly, last year, France cut one-third of our deterrent’s airborne component, that is to say of the number of nuclear warheads and missiles that comprise this component. We also achieved the target announced in 2008 of less than 300 nuclear warheads in total.

- Secondly, France held the first P5 follow-up meeting to the NPT Review Conference in Paris on 30 June and 1 July last year. This meeting built co-operation and confidence among nuclear-weapon States and reaffirmed our determination to continue to take concrete actions to ensure that States fully comply with their NPT commitments. The P5 States took forward their discussions on transparency and mutual confidence, so vital to subsequent disarmament efforts, including on doctrine and respective nuclear capabilities. We also examined the concrete, voluntary measures that could be taken to increase this transparency. We felt it necessary, during these discussions, to pursue our work on drawing up a glossary of common definitions for key nuclear terms. A group specialised in terminology and definitions was set up to this end. The unanimous agreement by the five nuclear-weapon States to meet

again in Washington in the same format in June is a further demonstration of our shared will to fulfil our commitments and to strengthen the NPT. France, for its part, will be ready by 2014 to report on the results of its actions and the progress achieved within the framework of its commitments, notably those linked to actions 5 and 21 of the Action Plan.

- Thirdly, we have made considerable progress with the ASEAN countries towards finalising a protocol to the Bangkok Treaty on a nuclear-weapon-free zone in South-East Asia. These talks were held up for over ten years.

More generally, I would like to point out that France grants negative security assurances to nearly one hundred States with respect to the implementation of nuclear-weapon-free zones. For example, France is party to the relevant protocols to the Tlatelolco, Rarotonga and Pelindaba treaties. The hopefully soon-to be signed protocol to the Bangkok Treaty would round out these arrangements. We are actively working toward this end.

Mr Chairman,

France does not intend to take part in any arms race and we abide by the principle of strict sufficiency, i.e. we maintain our arsenal at the lowest possible level, compatible with the strategic environment. Designed only for extreme circumstances of legitimate defense, the French deterrence is not in contradiction with international law, as recalled by the ICJ advisory opinion of 8 July 1996.

I feel it useful, to point up the measures taken by my country over the last fifteen years, because France did not wait the 2010 Review Conference to take action and, in some areas, lead the way:

- We have already dismantled the ground-to-ground component of our nuclear deterrent and reduced the submarine component by one-third. With the one-third reduction in our deterrent's airborne component, we have halved the number of nuclear warheads in fifteen years and we have been the first country to announce the total number of nuclear warheads we have in our possession, which now stand at less than 300;
- We were the first nuclear-weapon State to ratify, along with the United Kingdom, the Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty fourteen years ago today and to dismantle all our nuclear test sites;
- We stopped producing plutonium in 1992 and uranium in 1996 for use in nuclear weapons and dismantled the corresponding facilities, representing a financial effort of €6 billion. Some of you visited the Pierrelatte and Marcoule sites, and observed the irreversible nature of the dismantlement operations achieved. We call on all the countries concerned, pending the conclusion of a fissile material cut-off treaty, to comply with an immediate moratorium on production of fissile material for nuclear weapons, as France already does it.

Such is not just words and statements, but tangible measures in line with our commitments under Article VI of the NPT.

Mr Chairman,

It is useful to recall that pursuant to Article VI of the NPT, nuclear disarmament is placed within the framework of general and complete disarmament, which implies it should not lead to an arms race in other areas. It should contribute to strengthening international stability, not lead to less collective security. Turning to biological weapons, I welcome the success of the Review Conference on the Biological Weapons Convention, which has given us a road map for the next five years. And on the subject of conventional weapons, my country played an important role in the success of the Oslo process to ban the cluster munitions, bearing in mind their humanitarian consequences.

As I have already mentioned before, the implementation of the Action Plan concerns all States parties to the NPT.

I welcome, in this respect, Indonesia's ratification of the Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty. Following the adoption of the CTBT that places a *qualitative* limit to the development of nuclear weapons, and whose entry into force is more urgent than ever, working on imposing a *quantitative* limit through negotiating at the Conference on Disarmament a treaty prohibiting the production of fissile material for use in nuclear weapons or other explosive devices is a priority. This is an indispensable step.

Mr Chairman,

The impasse at this conference gives cause for deep concern. This concern is shared by the P5, which hold regular consultations on how to resume these talks on the basis of the CD/1864 Programme of Work, which remains to date the only programme adopted by the conference in fifteen years.

The launch of these negotiations is an urgent need pointed up by Action 15 of the Final Document of the Review Conference and called for by United Nations Security Council Resolution 1887 and the General Assembly's related resolution.

Mr Chairman,

Disarmament relies first and foremost on mutual confidence among States and on the general perception of security. It can not be decided while disregarding the strategic context in which we live. The current proliferation crises obviously have a very negative impact on the general security context and this is the reason why it is indispensable to respond to them with great determination.

Thank you, Mr Chairman.